

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 107/2018

OBJET : Politique de la Ville : Validation de la programmation financière relatif au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)-année 2018 – volet Animation de quartier :

L'an deux mille dix-huit, le 30 du mois d'octobre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Sophie ESPOSITO / Christine DECORDER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Gracienne DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Véronique PINAY

PROCURATIONS : Taoufik FATFOUTA à Philippe MINEUR - Jérémy GIBELIN à Charles BEVACQUA

ABSENTS : Françoise DAMILANO / Mélanie MORINI / Sonia CHAKROUNI / Guy GRANIER / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Jean-Yves LESSATINI / Régine RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : BIANCHI Romain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet annuel du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour 2018

Vu le comité technique en date du 28 juin 2018

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à travers le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.

CONSIDERANT que le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est intégré au Contrat de Ville.

CONSIDERANT que l'appel à projet relatif au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a été élaboré par la Préfecture des Alpes-Maritimes avec comme axes prioritaires, la prévention de la délinquance des jeunes, et la tranquillité publique.

Pour cette action, la participation au titre du FIPD est de 33 600€ et sera répartie comme suit :

- l'Etat propose un financement de 9 500 euros
- la ville de Drap 22 873 euros

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à valider l'action « animation de quartier » et le financement afférent.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 18 Absents : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 18

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP